

B.02 Réglementation du classement de la FIDE

Approuvé par l'Assemblée Générale de 1982, amendé par les Assemblées Générales de 1984 à 2010.

0.0 INTRODUCTION

Le principe de base permettant de mesurer les performances échiquiennes doit être répandu et vaste. On tiendra compte pour le classement de la FIDE des parties de compétitions inscrites à son calendrier et réunissant l'ensemble des conditions qui suivent.

- 0.1 La réglementation qui suit sera modifiée par l'Assemblée Générale sur recommandation de la Commission d'Homologation.

De tels changements prendront effet le 1er juillet de l'année suivant la décision de l'Assemblée Générale. Pour les tournois, ces changements s'appliqueront pour ceux qui débutent à cette date ou après.
- 0.2 En principe, toute manifestation importante devrait être prise en compte pour le classement. Tous les tournois de top niveau peuvent être pris en compte pour le classement par la FIDE même si la fédération du lieu où s'est tenue la manifestation n'a fait parvenir aucun rapport.
- 0.3 Tous les tournois officiels de la FIDE, comme listés dans le Manuel de la FIDE, sont toujours pris en compte pour le classement. L'organisateur est responsable de l'envoi des résultats et est également responsable des droits.
- 0.4 Les tournois à prendre en compte pour le classement doivent être inscrits au préalable par la fédération qui sera responsable de l'envoi des résultats et droits de prise en charge pour le classement. Les tournois doivent être inscrits un mois avant le début du tournoi. Le Directeur de la Commission d'Homologation peut refuser d'inscrire une manifestation. Egalement, il peut autoriser à être prise en compte pour le classement une manifestation qui a été inscrite moins d'un mois avant le début du tournoi.
- 0.5 Le droit est réservé de ne pas prendre en compte pour le classement une manifestation particulière. L'Organisateur Principal de la manifestation a le droit de faire appel auprès de la Commission d'Homologation. Un tel appel doit être fait dans les sept jours suivant la communication de la décision.
- 0.6 Le plancher de classement auquel il est fait référence dans le texte suivant est le classement minimum à être publié, à partir du 1^{er} juillet 2009 le plancher sera 1200.

1.0 CADENCE DE JEU

- 1.1 Pour qu'une partie soit prise en compte, chaque joueur doit avoir une des périodes minimales suivantes pour jouer tous les coups, en supposant que la partie se termine en 60 coups.

Quand au moins un des joueurs du tournoi a un classement de 2200 ou plus, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 120 minutes.

Quand au moins un des joueurs du tournoi a un classement de 1600 ou plus, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 90 minutes.

Quand tous les joueurs du tournoi ont un classement au-dessous de 1600, chaque joueur doit disposer d'un minimum de 60 minutes.
- 1.2 Les parties jouées avec tous les coups à une cadence plus rapide que celles décrites ci-dessus sont exclues de la liste.
- 1.3 Quand un certain nombre de coups est spécifié pour le premier contrôle de temps, il sera 40 coups. Ainsi les joueurs bénéficient de l'uniformité.

2.0 REGLEMENTS EN VIGUEUR

Le jeu doit se dérouler en accord avec les Règles du Jeu d'Echecs de la FIDE. La fédération peut avoir des adaptations mineures aux Règles du Jeu d'Echecs de la FIDE, si elles sont approuvées par la Commission Technique.

3.0 NOMBRE DE RONDES PAR JOUR.

Pas plus de trois rondes par jour et une durée totale de jeu ne dépassant pas 12 heures.

4.0 DUREE DE LA COMPETITION

- 4.1 Pour les tournois, une période ne dépassant pas 90 jours, sauf :
 - 4.11 Les championnats dont la durée excédera 90 jours peuvent être pris en compte.
 - 4.12 Le Directeur de la Commission d'Homologation peut approuver la prise en compte pour le classement de tournois durant plus de 90 jours.
 - 4.13 Les classements utilisés sont les classements au début du tournoi ; ou si les parties sont comptabilisées période par période (ou ronde par ronde), les classements réels au moment de la partie peuvent être utilisés. L'option doit être choisie avant le début de la première ronde. Voir B.01.1.16 pour la règle équivalente.

5.0 PARTIES NON JOUEES

Qu'elles se produisent à cause d'un forfait ou pour toute autre raison, elles ne sont pas comptabilisées. Toute partie où les deux joueurs ont fait au moins un coup seront prises en compte pour le classement.

6.0 COMPOSITION DU TOURNOI

- 6.1 Si un joueur non classé marque zéro ou un demi point lors de sa première manifestation, son score et celui de ses adversaires contre lui ne sont pas pris en compte. Mais si le joueur non classé a précédemment obtenu une performance de classement au-dessus du plancher de classement, alors ce résultat est inclus lors du calcul de son classement d'ensemble.
- 6.2 Les résultats dans les compétitions comprenant des phases préliminaires et des finales ou des départages peuvent être mis en commun.
- 6.3 Dans un tournoi toutes rondes, au moins un tiers des joueurs doit être classé.
 - 6.31 Si la manifestation réunit moins de 10 joueurs, au moins 4 doivent être classés.
 - 6.32 Dans un tournoi toutes rondes aller-retour avec des participants non classés, il doit y avoir au moins 6 joueurs, dont 4 classés.
 - 6.33 Les Championnats Nationaux joués en toutes rondes seront pris en compte si au moins 3 hommes (ou 2 femmes dans les compétitions réservées aux femmes) y participant avaient un classement FIDE officiel avant le début du tournoi.
- 6.4 Dans une manifestation au Système Suisse ou par équipe :
 - 6.41 Pour qu'une performance d'un joueur non classé soit comptabilisée, il doit jouer au moins trois parties contre des joueurs classés, marquer au moins 1 point et le classement basé sur résultat final du tournoi être au-dessus du plancher de classement.
 - 6.42 Pour les joueurs classés, seules les parties contre des adversaires classés sont comptabilisées.

- 6.43 Dans le cas d'un tournoi toutes rondes où une ou plusieurs parties sont non jouées, les résultats du tournoi doivent être reportés pour le classement comme pour un tournoi au Système Suisse.
- 6.5 Quand un match a lieu sur un nombre déterminé de parties, celles jouées après qu'un joueur a gagné le match ne seront pas prises en compte.
- 6.6 Les matches dans lesquels l'un des joueurs ou les deux sont non classés ne seront pas pris en compte.

7.0 LISTE OFFICIELLE DU CLASSEMENT DE LA FIDE (FRL) :

- 7.1 La Commission d'Homologation préparera six fois par an une liste intégrant les parties prises en compte durant la période de classement à la liste précédente. Cela sera fait en utilisant la formule du système de classement, basée sur la courbe d'espérance et de pourcentage et dérivée de la fonction normale de distribution des théories de statistique et de probabilité.
- 7.11 La liste publiée le 1/1 est utilisée pour les manifestations débutant entre le 1/1 et le 28 (29)/2.
La liste publiée le 1/3 est utilisée pour les manifestations débutant entre le 1/3 et le 30/4.
La liste publiée le 1/5 est utilisée pour les manifestations débutant entre le 1/5 et le 30/6.
La liste publiée le 1/7 est utilisée pour les manifestations débutant entre le 1/7 et le 31/8.
La liste publiée le 1/9 est utilisée pour les manifestations débutant entre le 1/9 et le 31/10.
La liste publiée le 1/11 est utilisée pour les manifestations débutant entre le 1/11 et le 31/12.
La période de classement (voir nouveaux joueurs) est la période pendant laquelle une liste de classement est valable.
- 7.12 Les données suivantes concernant chaque joueur dont le classement dépasse le plancher dans la liste actuelle :
Titre de la FIDE, Fédération, Classement Actuel, Numéro d'Identification, Nombre de parties prises en compte dans la période de classement, Année de naissance, Sexe et la valeur actuelle de K pour le joueur.
- 7.13 La date de clôture des tournois pour une liste est 7 jours avant la date de la liste, les tournois se terminant à cette date ou avant sur pris en compte sur la liste.
Les compétitions officielles listées dans le Manuel de la FIDE sont prises en compte pour le classement même si elles se terminent le dernier jour avant la date de la liste.
- 7.14 Un classement pour un joueur nouveau dans la liste sera publié uniquement s'il répond aux critères suivants :
- 7.14a S'il est basé sur des résultats obtenus selon le 6.3, un minimum de 9 parties
 - 7.14b S'il est basé sur des résultats obtenus selon le 6.4, un minimum de 9 parties jouées contre des adversaires classés.
 - 7.14c La condition d'un minimum de 9 parties n'est pas nécessairement à remplir lors d'un seul tournoi : les résultats d'autres manifestations, jouées lors de périodes de classement d'au plus deux ans, sont regroupées pour obtenir le classement initial.
 - 7.14d Le classement est au moins égal au classement plancher
 - 7.14e Le classement est calculé en utilisant tous ses résultats comme s'ils avaient été joués en un seul tournoi, mais non publiés tant qu'il n'a pas joué au moins 9 parties, puis utilisant toutes les données de classement disponibles.
 - 7.14f Si basés sur des résultats obtenus lors d'une Olympiade, un Championnat Continental par Equipe ou un Championnat du Monde par Equipe, un minimum de 7 parties.
 - 7.14g Si un joueur est membre de l'IBCA (International Blind Chess Association), de l'ICSC (International Committee of Silent Chess) ou de l'IPCA (International Physically Disabled Chess Association), un minimum de 7 parties.
- 7.2 Joueurs qui ne doivent pas être inclus dans la liste:
- 7.21 Les joueurs dont le classement passe sous le plancher sont listés dans la prochaine liste comme "délistés". Par la suite, ceux-ci seront traités de la même manière que n'importe quel joueur non classé.

- 7.22 Les joueurs titrés non classés sont publiés dans une liste séparée, complétant la liste des joueurs titrés classés.
- 7.23 Les joueurs inactifs ne sont pas inclus dans la liste, mais sont cependant considérés comme classés avec leur classement le plus récemment publié pour des besoins de classement et de titres.
- 7.23a Un joueur est considéré comme commençant à être inactif s'il ne joue aucune partie prise en compte pour le classement dans une période d'un an.
- 7.23b Les joueurs inactifs sont affichés sur les deux années suivantes de listes de classement après qu'ils commencent à être considérés inactifs. Leurs noms sont ensuite marqués comme inactifs dans la partie alphabétique de la liste et enlevés des listes de la fédération nationale qui contiendra uniquement la liste des joueurs actifs.
- 7.23c Un joueur regagne son statut d'actif s'il joue au moins une partie prise en compte pour le classement dans une période et il est alors listé sur la prochaine liste.
- 7.24 Pour les besoins de la liste du classement FIDE des joueurs de tête (top), un joueur qui est inactif sur une période de 12 mois [d'inactivité] sur la liste de classement n'apparaîtra plus sur la liste des joueurs de tête.
- 7.3 La Commission d'Homologation passera à des listes de classement mensuelles le 1er Juillet de l'année suivant une décision de fonctionner ainsi par le Bureau Présidentiel. Les règles ci-dessus seront amendées comme suit : La liste publiée le 1^{er} du mois sera effective entre le 1^{er} et le dernier jour de ce mois.

8.0 FONCTIONNEMENT DU SYSTEME DE CLASSEMENT DE LA FIDE

Le système de classement de la FIDE est un système numérique dans lequel les scores en pourcentage sont convertis en écarts de classements et vice versa. Sa fonction est de produire une information de mesure scientifique de la meilleure qualité statistique.

8.1 L'échelle de classement est arbitraire avec un intervalle de catégorie fixé à 200 points. Les tables qui suivent montrent la conversion du score en pourcentage 'p' en un écart de classements 'd_p'. Pour un score de zéro ou 1.0, d_p est nécessairement indéterminé, mais est affiché à 800 pour fixer les idées. La seconde table montre la conversion d'un écart de classements 'D' en une probabilité de score 'P_D' pour le joueur 'H' le mieux classé et le joueur 'L' le moins bien classé. Ainsi, les deux tableaux sont en fait symétriques.

(a) La table de conversion du score en pourcentage, p, en écart de classements, d_p

P	d _p										
1.0	800	.83	273	.66	117	.49	-7	.32	-133	.15	-296
.99	677	.82	262	.65	110	.48	-14	.31	-141	.14	-309
.98	589	.81	251	.64	102	.47	-21	.30	-149	.13	-322
.97	538	.80	240	.63	95	.46	-29	.29	-158	.12	-336
.96	501	.79	230	.62	87	.45	-36	.28	-166	.11	-351
.95	470	.78	220	.61	80	.44	-43	.27	-175	.10	-366
.94	444	.77	211	.60	72	.43	-50	.26	-184	.09	-383
.93	422	.76	202	.59	65	.42	-57	.25	-193	.08	-401
.92	401	.75	193	.58	57	.41	-65	.24	-202	.07	-422
.91	383	.74	184	.57	50	.40	-72	.23	-211	.06	-444
.90	366	.73	175	.56	43	.39	-80	.22	-220	.05	-470
.89	351	.72	166	.55	36	.38	-87	.21	-230	.04	-501
.88	336	.71	158	.54	29	.37	-95	.20	-240	.03	-538
.87	322	.70	149	.53	21	.36	-102	.19	-251	.02	-589
.86	309	.69	141	.52	14	.35	-110	.18	-262	.01	-677
.85	296	.68	133	.51	7	.34	-117	.17	-273	.00	-800
.84	284	.67	125	.50	0	.33	-125	.16	-284		

(b) Table de conversion d'un écart de classements, D, en une probabilité de score, P_D, pour le joueur H le mieux classé et le joueur L le moins bien classé, respectivement.

D	PD										
Dif Clt	H	L									
0-3	.50	.50	92-98	.63	.37	198-206	.76	.24	345-357	.89	.11
4-10	.51	.49	99-106	.64	.36	207-215	.77	.23	358-374	.90	.10
11-17	.52	.48	107-113	.65	.35	216-225	.78	.22	375-391	.91	.09
18-25	.53	.47	114-121	.66	.34	226-235	.79	.21	392-411	.92	.08
26-32	.54	.46	122-129	.67	.33	236-245	.80	.20	412-432	.93	.07
33-39	.55	.45	130-137	.68	.32	246-256	.81	.19	433-456	.94	.06
40-46	.56	.44	138-145	.69	.31	257-267	.82	.18	457-484	.95	.05
47-53	.57	.43	146-153	.70	.30	268-278	.83	.17	485-517	.96	.04
54-61	.58	.42	154-162	.71	.29	279-290	.84	.16	518-559	.97	.03
62-68	.59	.41	163-170	.72	.28	291-302	.85	.15	560-619	.98	.02
69-76	.60	.40	171-179	.73	.27	303-315	.86	.14	620-735	.99	.01
77-83	.61	.39	180-188	.74	.26	316-328	.87	.13	> 735	1.0	.00
84-91	.62	.38	189-197	.75	.25	329-344	.88	.12			

8.2 Détermination du Classement 'R_u' dans une manifestation donnée, pour un joueur précédemment non classé.

8.21 Si un joueur non classé marque moins de 1 point dans son premier tournoi pris en compte pour le classement, ou s'il rencontre moins de 3 adversaires classés dans n'importe quelle manifestation, son score ne sera pas comptabilisé.

Tout d'abord, déterminer le classement moyen de sa compétition 'R_c'.

(a) Dans un tournoi au Système Suisse ou par équipe : c'est simplement le classement moyen de ses adversaires.

(b) Les résultats des joueurs classés et non classés dans un tournoi toutes rondes sont pris en compte. Pour les joueurs non classés, le classement moyen de la compétition 'Rc' est également la moyenne du tournoi 'Ra' déterminée comme suit :

(i) Déterminer le classement moyen des joueurs classés 'Rar'.

(ii) Déterminer d_p pour chacun des joueurs classés contre tous leurs adversaires.

Déterminer ensuite d_p pour chacun de ces joueurs.

Puis, déterminer la moyenne de ces $d_p = 'd_{pa}'$.

(iii) 'n' est le nombre d'adversaires.

$$R_a = R_{ar} - d_{pa} \times n/(n+1)$$

8.22 S'il marque 50%, alors $R_u = R_a$.

8.23 S'il marque plus de 50%, alors $R_u = R_a + 15$ pour chaque demi-point marqué au-dessus de 50%.

8.24 S'il marque moins de 50% dans un tournoi au Système Suisse ou par équipes :

$$R_u = R_c + d_p.$$

8.25 S'il marque moins de 50% dans un tournoi toutes rondes :

$$R_u = R_a + d_p \times n/(n+1)$$

8.3 Le classement R_n qui sera publié pour un joueur précédemment non classé est alors déterminé comme si le nouveau joueur avait joué toutes ses parties jusqu'à présent en un tournoi. Le classement initial est calculé en utilisant le score total contre tous les adversaires.

8.31 Lorsque le(s) premier(s) résultat(s) d'un joueur est inférieur au plancher au moment de la manifestation, le(s) résultat(s) est (sont) ignoré(s).

8.32 R_n pour la liste de classement de la FIDE (FRL) est arrondi à l'entier le plus proche. 0,5 est arrondi vers le haut.

8.33 Seuls les $R_n \geq$ au plancher du classement à la date de la manifestation, sont considérés.

8.34 Exemple : Un joueur non classé a joué 3 parties dans un tournoi contre des joueurs classés avec un classement moyen de 2220, score 1/3, puis dans un autre tournoi 5 parties contre des joueurs classés avec une moyenne de 2150, score 3/5, et ensuite dans un troisième tournoi 4 parties contre des joueurs classés avec une moyenne de 2200, score 2½/4.

Le classement initial du joueur est calculé comme s'il avait joué 12 parties avec un score de 6½/12.

La moyenne de tous les adversaires est

$$(3 \times 2220 + 5 \times 2150 + 4 \times 2200) / 12 = 2184$$

Le résultat est 6½/12, c'est un demi-point au-dessus des 50 pour-cent.

Le premier classement publié du nouveau joueur est $2184 + 15 = 2199$

8.4 Si un joueur non classé reçoit un classement publié avant qu'un tournoi dans lequel il a joué soit pris en compte pour le classement, alors il est pris en compte comme un joueur classé avec son classement actuel, mais dans le classement de ses adversaires, il est comptabilisé comme un joueur non classé.

8.5 Détermination du changement de classement pour un joueur classé :

8.51 Pour chaque partie jouée contre un joueur classé, déterminer l'écart de classement entre le joueur et son adversaire, D.

8.52 Si le joueur est non classé, alors le classement est déterminé à la fin de la manifestation, pourvu que le joueur réponde aux critères du 8.21.

8.53 Le classement de joueurs non classés obtenu dans des tournois passés est ignoré.

8.54 Un écart de classement de plus de 400 points sera comptabilisé comme s'il s'agissait d'un écart de 400 points pour les besoins du classement (comparer à 8.58).

- 8.55 (a) Utiliser la table 8.1(b) pour déterminer la probabilité de score P_D du joueur.
 (b) $\Delta R = \text{score} - P_D$. Pour chaque partie, le score est 1, 0.5 ou 0.
 (c) $\Sigma \Delta R \times K =$ le Changement de Classement pour un tournoi ou une période de classement.

8.56 K est le coefficient de développement.

K = 30 pour un joueur nouveau dans la liste de classement, jusqu'à ce qu'il ait terminé des manifestations représentant au moins 30 parties.

K = 15 tant que le classement d'un joueur reste au-dessous de 2400.

K = 10 lorsque le classement publié d'un joueur a atteint 2400 et reste ensuite à ce niveau, même si le classement repasse au-dessous de 2400.

8.57 R_n est arrondi à l'entier le plus proche, 0,5 est arrondi à 1.

8.58 Détermination des classements dans un tournoi toutes rondes.

Lorsque des joueurs non classés participent, leur classement est déterminé par un processus itératif. Ces nouveaux classements sont ensuite utilisés pour déterminer le changement de classement pour les joueurs classés.

Ce qui suit montre la méthodologie.

Joueur	Class ^t	Gains	p	d_p	R_c	R_u	R_c nouv.	R_u nouv.	W_e	Kchg
A	2600	8	.89	351					7.38	+6.2
B	2500	7	.78	220					6.50	+5.0
C	U	7			2348	2413	2348	2423		
D	2400	6	.67	125					5.40	+6.0
E	U	6			2348	2393	2348	2393		
F	2150	4	.44	-43					2.52	+22.20
G	2300	3	.33	-125					4.21	-18.15
H	U	2			2348	2150	2342	2144		
I	U	1			2348	2032	2322	2006		
J	2300	1	.11	-351					4.21	-48.15

$R_{ar} = 2600 + 2500 + 2400 + 2150 + 2300 + 2300$ divisé par 6

$R_{ar} = 2375$

$d_{pa} = 351 + 220 + 125 - 43 - 125 - 351$ divisé par 6

$d_{pa} = 29.5$

$R_{un} = 2375 - 29.5 \times 9/10$

$R_{un} = 2348$

Pour le joueur C $R_u = 2348 + 5 \times 15 = 2413$

Pour le joueur E $R_u = 2348 + 3 \times 15 = 2393$

Pour le joueur H $R_u = 2348 - 220 \times 0.9 = 2150$

Pour le joueur I $R_u = 2348 - 351 \times 0.9 = 2032$

Cependant, le joueur I est plus de 400 points au-dessous des joueurs A et B.

Le joueur H est plus de 400 points au-dessous de A.

Le joueur H, A est compté 2550 R_c (nouveau)=2342

Le joueur I, A, B sont comptés 2432 R_c (nouveau)=2322

Ensuite, le ΔR pour chacun des joueurs classés est déterminé pour chaque partie, utilisant R_u (nouveau) comme s'il s'agissait d'un classement réel.

9.0 PROCEDURES DE RAPPORT

9.1 Les résultats devraient être transmis en utilisant le serveur de classement les fichiers TRF.

9.2 Les résultats de toutes les compétitions internationales doivent être transmis pour le classement à moins que les invitations originales n'indiquaient clairement que la manifestation n'était pas prise en compte pour le classement FIDE. L'arbitre principal doit également l'annoncer aux joueurs avant le début du tournoi.

9.3 Chaque fédération nationale désignera un officiel pour coordonner et expédier les éléments d'homologation et de classement. Son nom et coordonnées doivent être données au secrétariat de la FIDE.

10.0 SURVEILLANCE DU TRAITEMENT DU SYSTEME DE CLASSEMENT

- 10.1 L'une des fonctions du Congrès est d'établir les critères selon lesquels les titres et les classements de la FIDE sont décernés. La fonction du système de classement est de produire des informations de mesures scientifiques de la meilleure qualité statistique pour permettre au Congrès d'attribuer des titres équivalents pour des compétences de joueurs équivalentes. Ainsi, le système de classement doit être scientifiquement maintenu et ajusté de manière convenable à court et à long terme.
- 10.2 L'échelle de classement est arbitraire et ouverte. Ainsi, seuls les écarts de classements ont une signification statistique en terme de probabilité. Par conséquent, si la composition du champ de classement de la FIDE venait à changer, l'échelle de classement pourrait aller à la dérive du fait des progrès réels des joueurs. Son objectif fondamental est d'assurer l'intégrité du système de manière à ce que des classements de même valeur puissent représenter, d'année en année, la même qualité de jeu.
- 10.3 L'une des responsabilités de l'Administrateur du Système de Classement est de détecter toute dérive de l'échelle de classement.

11.0 LES OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATEUR DU SYSTEME DE CLASSEMENT DE LA FIDE

- 11.1 Une connaissance suffisante de la théorie des probabilités statistiques dans son application aux mesures des sciences physiques et comportementales.
- 11.2 Capacité à concevoir les contrôles préconisés en 10.3, à interpréter les résultats de ces contrôles et à recommander à la Commission d'Homologation les mesures à prendre afin de préserver l'intégrité du système.
- 11.3 Être en mesure de conseiller et d'assister toute fédération membre de la FIDE dans l'établissement d'un système de classement national.
- 11.4 Faire preuve d'un degré d'objectivité comparable à celui d'un arbitre de la FIDE.

12.0 COMMENTAIRES SUR LE SYSTEME DE CLASSEMENT

- 12.1 La formule suivante donne une bonne approximation des tableaux 8.1a/b.
$$P = 1/(1 + 10^{-[D/400]})$$
. Toutefois, les tableaux sont utilisés tels quels.
- 12.2 Les tables 8.1a/b sont utilisées exactement comme elles sont décrites, aucune extrapolation n'est faite pour établir un troisième chiffre significatif.
- 12.3 K est utilisé comme influence stabilisatrice dans le système. Quand K = 10, le classement s'inverse en 75 parties environ, K = 15, 50 parties, K = 30, c'est 30 parties.
- 12.4 Le système a été conçu pour permettre aux joueurs de vérifier leur classement à tout moment.